

Extrait du registre des délibérations		
Délibération – Comité syndical du 03 décembre 2024		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 14 VOTANTS : 15 QUORUM ADMIN GENERALE ET ANIMATION : 11	PRESENTS UMBERTO DIMASTROMATTEO, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, GHISLAINE JOLY, RAPHAEL THEVENON, COLETTE GONTHARET, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, RAYMOND COMBAZ, FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, SEBASTIEN VIOLI, FRANÇOIS RIEU, DANIEL DUPRE, PIERRE BESSY, PHILIPPE ROISINE, PHILIPPE PRUD'HOMME, EXCUSES : CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, MIKE ROUSSEAU, LAURENT SOCQUET, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PIERRETTE MORAND, JEAN MICHEL DEROBERT, SEBASTIEN SCHERMA POUVOIRS : CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET AYANT DONNE POUVOIR A PIERRE BESSY ABSENTS : FRANCK PACCARD, SEBASTIEN SCHERMA	VOTES : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSEPTIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 27/11/24		

Secrétaire de séance : Françoise VIGUET-CARRIN
 Rapporteur : Umberto DIMASTROMATTEO
 Délibération n°24-46

Objet : Ressources Humaines – Modification des conditions d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit avec le groupement Relyens / CNP Assurances, pour l'année 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique, et notamment l'article L.452-40

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 22 juin 2021, autorisant le Président du Cdg73 à signer le marché avec le groupement SOFAXIS / CNP,

Vu la délibération n°21-29 en date du 26 octobre 2021 portant adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 27 novembre 2024, autorisant le Président du Cdg73 à signer l'avenant n°3 au marché d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires,

Considérant ce qui suit :

Il est rappelé que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (CDG73) a souscrit un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2022 avec le groupement conjoint Relyens / CNP Assurances pour une durée de quatre ans.

Par délibération en date du 26 octobre 2021, le SMBVA a adhéré au contrat d'assurance groupe précité.

